



Déposition d'un procès verbal sans suite

Par **sureaud**, le **19/05/2010** à **08:40**

Bonjour,

j'ai déposé un procès verbal contre un individu, qu'un avocat a qualifié de tentative de meurtre sur ma personne. Mais je ne vois rien venir, l'individu est toujours en liberté, il me nargue ainsi que ma famille et aucune confrontation n'a été organisée. tous ceci est -il bien normal ? Quelle peut-être la solution pour voir la procédure s'accélérer ? Merci pour vos réponses.

Par **titi163**, le **19/05/2010** à **17:22**

Pouvez vous nous relater les faits car votre avocat a peut etre extrapolé !!

Je ne vois pas pourquoi pour une infraction aussi grave, le mis en cause n'ait pas encore été entendu.

A moins qu'il soit non identifié ou en fuite

Par **frog**, le **19/05/2010** à **17:37**

[citation]Je ne vois pas pourquoi pour une infraction aussi grave, le mis en cause n'ait pas encore été entendu.[/citation]

Rien ne nous dit qu'il n'a pas encore été entendu sous le régime de la garde à vue, puis remis en liberté, faute d'éléments probants.

Par sureaud, le 20/05/2010 à 08:22

les faits se sont déroulés il y a 2 semaines, alors que j'étais devant son véhicule, il a démarré promptement, me projetant sur son capot auquel je me suis accroché. Alors qu'il faisait vrombir son moteur et avait changé de rapport, j'ai décidé de rouler sur le côté estimant que la vitesse était devenue inquiétante. Je suis tombé sur le bitume où j'ai subi quelques contusions et plaies après roulade et glissade. Je reprenais à peine mes esprits, lorsque j'ai vu les feux de recul s'allumer et le véhicule reculer à vive allure; j'ai roulé sur le bord de la chaussée pour éviter de passer sous les roues de la voiture qui sur les cris de mon amie, assommant le conducteur de stopper, c'est arrêté, me dépassant. L'individu m'a laissé là, et a repris sa route. J'ai donc déposé plainte contre la personne que nous connaissons, suivi des soins aux urgences, été reçu par le médecin légiste (5 minutes, il ne m'a remis aucun document, n'a pas abordé le sujet des ITT, ni le côté psychologique); et depuis l'individu est toujours présent lorsque je sors, toise ma famille et menace. Il reste présent sur son lieu de travail et dans les lieux publics. Merci à tous de votre soutien juridique.